

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON DE LIMONEST
COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 09

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à dix-neuf heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 13 juin 2024

PRESENTS : M GERMAIN, Mme BAILLOT, M AUSSENAC, Mme LIGNEY, M COLLIARD, Mme ARNAUD, M PERROT, Mme DEVOS,

ABSENTS EXCUSES : M. GOIFFON (pouvoir Madame Baillot), Mme GRANGE,

ABSENTE : Mme MOREL

Mme LIGNEY a été désignée secrétaire de séance.

Délibération N° 2024/20 Atelier prévention pour bien vivre l'avancée en âge : Pratique d'activité Physique et l'alimentation

Dans ses actions de solidarité, Madame la Vice-Présidente présente le projet par l'association ILO demeurant 7 chemin du Bois de la Lune à Charbonnières-les-Bains de la mise en place à l'intention des séniors, à partir de 60 ans, des stages gratuits pour les administrés afin de :

- les sensibiliser à la nécessité de prendre soin d'eux afin d'avancer en âge en bonne santé.
- de solliciter et entretenir les capacités physiques et cognitives.
- de créer du lien et de donner les outils pour pratiquer chez soi.

Une conférence introductive permettra de présenter les différents piliers du bien vieillir.
Les interventions consisteront :

- en des cours d'activité physique adaptés afin de développer leur forme physique et de lutter contre la sédentarité,
- en une animation autour de de la diététique,
- en des pratiques ludiques selon une méthode de la « Fabrique à Neurones » afin de stimuler leurs capacités cognitives.

Les ateliers seront réalisés sur 1 cycle de 10 séances « Vivre en pleine forme » de 1 heure, chaque lundi de 11h00 à 12h00 à partir de septembre 2024 (hors vacances scolaires), à la salle

Médiaplus, par l'association « ILO » et seront animés par des intervenants qualifiés de cette association, par groupe de 8/12 personnes.

Le montant de cette prestation est de 3 072.00 € pour la totalité du cycle.

Cette dépense sera imputée sur l'article 611 du budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

Afin de mettre cette action en œuvre, Madame la Vice-Présidente rappelle que le CCAS a constitué un appel à projet pour une demande de subvention à la Métropole de Lyon dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : Délib 2023/22

Il est demandé au conseil de se prononcer sur les modalités de cette prestation et d'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat de prestation

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, des membres présents et représentés

APPROUVE cette action selon les critères nommés et autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

En mairie, le 21 juin 2024

Le Président,

Monsieur Alain GERMAIN

